

Comité de Jumelage
Ville d'Orsay

ECHANGE DE JEUNES ORSAY-KEMPEN
FICHE D'INSCRIPTION 2020

Orcéens à Kempen : du 16 au 23 février 2020
Kempinois à Orsay : du 15 au 22 mars 2020

NOM (capitale) : Sexe : Féminin Masculin
Prénom : Date de naissance :
Adresse :
.....
.....

Père : Profession :
Mère : Profession :
Autres enfants (prénom et âge) :
.....
.....

Mail des parents (obligatoire) :
Tel. des parents (obligatoire) :
Tel. de l'enfant (obligatoire) :

NOM ET ADRESSE DU REPRESENTANT LEGAL :
.....
.....

Signature des parents

Renseignements complémentaires (santé etc.) :
.....

Etablissement scolaire : Prof. d'allemand :
Classe (préciser lettre ou n°) : Nombres d'année(s) d'allemand :

Avez-vous participé à un échange précédent ?

Si possible, souhaitez-vous le même correspondant cette année ? Oui Non

Si oui, merci d'indiquer ses nom et prénom ainsi que son adresse :
.....
.....

Taille du participant en cm :

Avez-vous des animaux domestiques ? Oui Non

Si oui, lesquels (problèmes d'allergie) ?

.....

Aux parents : Description succincte du caractère de votre enfant
(par ex. calme, timide, réservé, sociable, ouvert...)

PHOTO
RECENTE

L'appariement se fait en général entre jeunes du même sexe.

Si cela n'était pas possible, accepteriez-vous un correspondant de sexe différent ?

Oui Non

Cochez parmi les activités suivantes celle qui vous attirent : x assez intéressé – xx très intéressé (laissez les autres en blanc)

Musique		Cinéma	
Lecture		Shopping	
Visites culturelles		Télévision	
Balades nature		Théâtre	
Danse		Sports	
		Précisez le(s)quel(s) :	

Autres centres d'intérêt :

Commentaires éventuels :

**Merci de veiller à bien remplir ce formulaire, utile pour l'organisation de l'échange.
Pour information, les appariements seront communiqués 2^{ème} quinzaine de novembre**

**Formulaire à retourner pour le 13 octobre 2019 au plus tard
Accompagné du chèque de règlement à l'ordre du Comité de Jumelage
(encaissé en janvier 2020)**

Frais de participation :

- Pour les Orcéens : 180€ + montant de l'adhésion au Comité de Jumelage *
- Pour les extérieurs : 200€ + montant de l'adhésion au comité de jumelage *

* au choix : 15€ adhésion individuelle ou 25€ adhésion famille

Comité de Jumelage
Mairie d'Orsay
2 place du Général Leclerc
91400 ORSAY
Tel. : 01 60 92 80 47
Fax. : 01 60 92 80 33
Email : relationsinternationales@mairie-orsay.fr

Règlement intérieur "Echange KEMPEN/ORSAY"

- 1) Je donne mon accord pour la participation de ma fille/de mon fils à l'échange Kempen/Orsay.
- 2) J'accepte de m'acquitter du montant de l'adhésion en vigueur (*en 2019-20 : 15€ pour une personne seule ou 25€ pour une famille*).
- 3) En cas d'annulation de l'inscription, moins de 30 jours avant le départ, la famille ne sera pas remboursée des frais d'inscription. Le Comité de Jumelage examinera la possibilité de remboursement en cas de maladie, sur production d'un certificat médical ou en cas de force majeure, appréciée par le Comité de jumelage.
- 4) Le but de l'échange est de découvrir la vie et les habitudes de la famille d'accueil allemande. Pour cette raison, la famille d'accueil attend du correspondant français/de la correspondante française qu'il/qu'elle s'adapte aux habitudes (par ex. Les repas, le déroulement de la journée, les heures de sorties) et qu'il les respecte.
- 5) L'état de santé actuel de mon enfant autorise sa participation. J'atteste en particulier que mon enfant ne souffre pas d'une maladie contagieuse. Je m'engage aussi à informer les responsables de traitements médicaux particuliers (maladies chroniques, allergies, prise de médicaments, régime alimentaire spécifique, etc...).
- 6) Je donne tous pouvoirs à la famille d'accueil ainsi qu'aux organisateurs de l'échange de prendre toutes les mesures médicales nécessaires en cas de maladie;
- 7) Je suis d'accord pour que la famille d'accueil emmène ma fille/mon fils à une excursion organisée dans le cadre de l'échange ou un voyage qui serait organisé dans un cadre privé par elle.
- 8) Je suis d'accord pour laisser à mon enfant la possibilité de prendre part à des activités conformes à l'esprit du jumelage (en règle générale en petits groupes), sans qu'il y ait un responsable ou un accompagnateur.
- 9) Tous les participants de l'échange aussi bien les allemands que les français s'engagent à participer aux activités et excursions planifiées et organisées par le Comité de Jumelage.
- 10) Lorsque l'échange se déroule en période scolaire dans le pays d'accueil, les partenaires allemands et français participeront aux cours.
- 11) Au cas où, exceptionnellement, ils ne participeraient pas aux cours (par ex., en cas de maladie ou de voyage organisé par la famille), la famille d'accueil concernée devra avertir au préalable l'établissement scolaire et les organisateurs.
- 12) Les personnes responsables de l'échange se réservent le droit de renvoyer les élèves aux frais de leurs familles en cas de graves manquements. Les parents s'engagent à réparer les dommages occasionnés à l'étranger par leurs enfants en fonction de la réglementation en vigueur. Dans le cas où un participant devrait être

renvoyé chez lui, les parents prendront en charge les frais de voyage de l'enfant et de l'accompagnateur.

Nous avons pris connaissance des conditions exposées et les acceptons durant toute la durée des échanges en France et en Allemagne.

A _____, le _____

Nom et prénom du représentant légal :

Signature du représentant légal,

Signature du participant,